L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 20 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (coton seed hulls) délivrée en gare de chemin de fer. E. COURBIBAT, Magnolia, coin Josephine.
14avril—2eom.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE SYNDIC.

Le commerce de fantaisie.

Le fonds de marchandises de variétés, notions, parfumeries et les installations du magasin au coin des rues Royale et Toulouse, à vendre en "bloc".

H. Damiens vs. Ses Créanciers.

No 26,192—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

VENTE PAR LE SYNDIC.

SAMEDI, 20 AVRIL 1889, A 11 HEURES du matin, sur les lieux, au coin des rues Royale et Toulouse, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 avril 1889, dans la susdite affaire d'insolvabilité, j'offrirai en vente, en "bloc" tout le fonds de commerce et les installations livrées par l'insolvable.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. DAMIENS, Syndic.
14 avril

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles L. Voltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,747—Division E—Attendu que Mme Sarah E. Page, veuve de Charles L. Voltz, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles L. Voltz, décédé intestat; ainsi est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 avril—19 34 28

Succession de Mary Drauhe, femme de Hermann Rolle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,641—Division A—Attendu que Charles Weiss a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Drauhe, femme de Hermann Rolle, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19avril—19 24 28

Succession de Phil Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 26,704—Division C—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Phil Williams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 avril—16 20 25

Succession de Patrick Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 26,710—Division C—Attendu que Daniel Sullivan, présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Sullivan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 avril—14 19 23

Succession de Antoine E. Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,716—Division C—Attendu que Joseph Rebelle a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine E. Michel décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 avril—16 20 25

AVIS AUX CREANCIERS.

H. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,182.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Hippolyte Damiens, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
12 avril—12 17 21 Greffier.

Conway & Carter vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,318—Division A.—Avis est par le présent donné à tous ceux dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par Frank H. Vincent, syndic des créanciers, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16avril—16 20 25

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 26,641—Division A.

Heinrich W. Kniepar vs. ses créanciers.—No 26 644—Div. E—Ordre de Cour—Que la cession faite par Heinrich W. Kniepar soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred Zengel, notaire, le 20ème jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'être un syndic, de délibérer sur l'application du dit insolvable pour une décharge et fixer le temps et les conditions de la vente de la propriété de l'insolvable, et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6 avril—3f au 20 avril

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,933—Division A—Samuel et Charles Weiss vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Samuel et Charles Weiss et John B. Vinet et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Fonseca, notaire, en cette ville, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et de donner leur avis de la manière la plus avantageuse à l'actif restant de la dite raison sociale insolvable, et ses membres, sera disposé, pour considérer et décréter sur quels formes auront lieu les ventes appartenant aux dits insolvables sera compromise; pour autoriser un syndic à effectuer tout compromis de la manière que le juges la dite réunion, et spécialement pour prendre en considération la nécessité de lever l'hypothèque légale existant en faveur des dits insolvables sur une certaine portion de propriété sise à Orléans, au Nouvelle-Orléans, au coin des rues Chestnut et Josephine, et que tous les créanciers soient requis, conformément à la loi, d'assister à la dite assemblée.

Nouvelle-Orléans, 30 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 mars—4 f au 24 avril

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—J. F. Hollerbach vs. ses créanciers—No 26,516—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de présentation, Jacob Frank Hollerbach, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bernard Fitche, notaire, à son bureau No 27 rue Carondelet, en cette ville, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit présentant, d'ordonner la vente de tous et chacun des autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit présentant soient suspendues; que Emil Hendecson Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1889.
(Signé) E. HIGBYTON, Juge.

Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
22mars—3f au 24 avril

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Robert H. Mitchell vs ses créanciers—No 26,621—Ordre de Cour—La cession des propriétés de présentation, Robert Mitchell, soit par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI, 16 avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'accepter la cession des propriétés faite dans cette affaire par le dit créancier, de considérer l'application de l'insolvable d'être déchargé de toute dette, et aussi dans le but d'être un syndic et vendeur, et d'ordonner les ventes, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit présentant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
avril—9 f au 16 avril

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.
L. A. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous autres dits mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'État de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la facsimile de nos signatures.
T. Jennings
J. Ewing
COMMISSAIRES.
GRAND TIRAGE MENSUEL
MARDI, 14 MAI 1889
GROS LOT:
$30,000
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5.00; Dixième de Billet $2.00; Vingtième de Billet $1.00.
LISTE DES LOTS
1 Lot de...$300,000, soit $300,000
1 Lot de... 100,000..... 100,000
1 Lot de... 50,000..... 50,000
1 Lot de... 25,000..... 25,000
2 Lots de... 10,000..... 20,000
5 Lots de... 5,000..... 25,000
25 Lots de... 1,000..... 25,000
100 Lots de... 500 50,000
200 Lots de... 300..... 60,000
500 Lots de... 200..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de...$500, soit..... $50,000
100 Lots de...$300, ... 30,000
100 Lots de...$200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,134 Lots se montant à.....$1,054,800
Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement qui leur viendrait droit, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Nous payons les frais sur l'Argent
Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.
Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes ouverts.—Droit d'occupation, et aucun une action.

Insolvabilité des J. H. Wilmuth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,881.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 5 avril 1889, et d'un ordre de vente additionnel, daté le 10 avril 1889, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de la ville, le MARDI, 11 mai 1889, à midi, la propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'encoignure des rues Carondelet et St. André dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan dépo-é pour référence en l'étude de G. R. Bringier, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot douze, trente pieds (30) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot treize mesure vingt-sept pieds (27) de face à la rue St-André sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St-André, mesurant trente pieds (30) quatre pouces [4] et trois lignes [3] de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds [23] sur une profondeur [irregulière] de cent dans le fond, cent vingt pieds [120] deux pouces [2] de profondeur et de face à la rue St-Andrew et cent vingt-deux pieds [122] de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot treize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10avril—10 11 13 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philippe Rouzon vs Jules V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,528—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Hilliarde et Dumaine, et désigné comme lot No Deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquie, ancien notaire, le 15ème jour de juin 1855, et mesurant vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quarante-huit [48] pieds, moins un [1] pouce et quatre [4] lignes, et une largeur dans le fond de vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces et une ligne, en sommant jusqu'à l'usage des lots Nos Un, Deux et Trois sur le dit plan.

La propriété portant le No municipal 210 de la rue Royale.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer au plaignant la réclamation de la somme de quinze cents dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du 17 mars 1888 jusqu'au jour de la vente cinq pour cent d'honoraires d'avocat, tous les frais dans cette affaire, de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue. 2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, en date du 17 mars 1888, pour quinze cents dollars, payable deux ans après date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement et assumera aussi toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque ci-dessus, passé de non aliénando, et à payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite. 3° Et le balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant, sur les lieux, et au cas où le prix de l'enchère sur la propriété serait plus que cent dollars, dits honoraires, frais et taxes sus-compta, moins que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt comme il est dit plus haut et du billet qui sera assumé comme il est décrit ci-dessus, alors l'acquéreur payera la dite réclamation du plaignant au comptant, et assumera le billet ci-dessus décrit, pro tanto, jusqu'à concurrence de la balance de son enchère.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 11 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Scullen vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 26,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, borné par ces deux rues et les rues Remparts et Quartier, dans le deuxième district de cette ville; le dit lot mesurant environ cent sept pieds de profondeur et de face à la rue St-Claude, et environ cent sept pieds de profondeur et de face à la rue du Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 avril—4 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Dorgenois et Derbigny, mesurant 31 pieds à la rue Clairborne sur une profondeur et façade de 96 pieds à la rue Mandeville.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec mansarde, 4 chambres, une galerie en arrière la séparant de la cuisine, hangars à bois, citerne, lieux d'aisance, &c., &c.

Conditions—La moitié du plus comptant, le reste à un crédit d'un an avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1889 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, Esq., notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
20 avril—20 21 26 27

Un élégant cottage simple couvert en ardoise, No 373 rue Ste-Anne.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—encanteurs—Bureaux, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles—

Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Frieur et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles de chaque côté, avec le joli cottage simple, à un étage, couvert en ardoises, retire de la rue, galeries de façade et de derrière, cordons de cèle, un grand salon avec porte à coulisses, 3 splendides appartements, salle à manger, cuisine séparée de la maison, une cour ornementée de façade et sur le côté, pavée en briques, avec plaisandes pour fleurs, arbres, etc., lieux d'aisance, cuve, etc., etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant; au gré de l'acquéreur, le reste à crédit de 1 et 2 ans avec intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues pour l'année 1889 et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 avril—14 20 27

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante et désirable Maison-Cottage élevée dans le Sixième District,

Coin de l'avenue de la Louisiane et la rue du Camp, et Nos 167 et 169 de l'avenue de la Louisiane (autrefois)

Dans l'affaire de John Bruns & fils, etc., vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 25,600.

Vente de Syndic.

Vente à l'enchère publique à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté le 5 avril 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le 6ième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Dorgenois et Clairborne au nord, et Mandeville, dans l'îlet borné par les rues Marigny et Derbigny, mesurant 31 pieds à la rue Clairborne sur une profondeur et façade de 96 pieds à la rue Mandeville.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec mansarde, 4 chambres, une galerie en arrière la séparant de la cuisine, hangars à bois, citerne, lieux d'aisance, &c., &c.

Conditions—La moitié au plus comptant, le reste à un crédit d'un an avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1889 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, Esq., notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
20 avril—20 21 26 27

Un élégant cottage simple couvert en ardoise, No 373 rue Ste-Anne.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—encanteurs—Bureaux, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles—

Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Frieur et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles de chaque côté, avec le joli cottage simple, à un étage, couvert en ardoises, retire de la rue, galeries de façade et de derrière, cordons de cèle, un grand salon avec porte à coulisses, 3 splendides appartements, salle à manger, cuisine séparée de la maison, une cour ornementée de façade et sur le côté, pavée en briques, avec plaisandes pour fleurs, arbres, etc., lieux d'aisance, cuve, etc., etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant; au gré de l'acquéreur, le reste à crédit de 1 et 2 ans avec intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues pour l'année 1889 et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 avril—14 20 27

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante et désirable Maison-Cottage élevée dans le Sixième District,

Coin de l'avenue de la Louisiane et la rue du Camp, et Nos 167 et 169 de l'avenue de la Louisiane (autrefois)

Dans l'affaire de John Bruns & fils, etc., vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 25,600.

Vente de Syndic.

Vente à l'enchère publique à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté le 5 avril 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le 6ième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Dorgenois et Clairborne au nord, et Mandeville, dans l'îlet borné par les rues Marigny et Derbigny, mesurant 31 pieds à la rue Clairborne sur une profondeur et façade de 96 pieds à la rue Mandeville.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec mansarde, 4 chambres, une galerie en arrière la séparant de la cuisine, hangars à bois, citerne, lieux d'aisance, &c., &c.

Conditions—La moitié au plus comptant, le reste à un crédit d'un an avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1889 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, Esq., notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
20 avril—20 21 26 27

Un élégant cottage simple couvert en ardoise, No 373 rue Ste-Anne.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—encanteurs—Bureaux, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 27 avril, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu—

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant face au Chemin de Gentilly, étant bornés par les Fair Grounds dans le fond et mesurant ensemble 275 pieds 10 pouces et 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 185 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté du No 17, 209 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur le côté du No 27, 32 8 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond—le tout conformément à un plan fait par Giroux et Castaing et déposé en l'étude de Théodore Guyot, notaire.

Conditions—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans avec privilège de vendeur, assurances et les autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumera les taxes de 1889.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Pour les détails, se référer aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers en plus comptant;